

ZIMBABWE

Déclaration commune d'Amnesty International, du Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE, Centre pour le droit au logement et contre les expulsions) et des Zimbabwe Lawyers for Human Rights (Avocats du Zimbabwe pour les droits humains)

Index AI : AFR 46/024/2005

ÉFAI

Jeudi 23 juin 2005

Observant avec grande inquiétude l'aggravation de la situation humanitaire et celle des droits humains au Zimbabwe, plus de 200 associations de défense des droits humains et groupes civiques africains et internationaux s'unissent pour exhorter l'Union africaine et les Nations unies à prendre les mesures qui s'imposent.

Ces quatre dernières semaines, le gouvernement du Zimbabwe a organisé l'expulsion forcée de dizaines de milliers de vendeurs de rue et de familles vivant dans des logements modestes. Lors de ces événements, des maisons ont été incendiées et des biens détruits. De nombreuses personnes ont été arbitrairement arrêtées, détenues, condamnées à une amende, enlevées et/ou battues. Ce type d'agissements se poursuit aujourd'hui avec la même intensité, et en toute en toute impunité.

Des dizaines de milliers de personnes vivent maintenant dans les rues – en hiver – privées d'un abri convenable, de nourriture et d'eau potable. Personne ne s'est intéressé au sort de ces personnes qui sont, pour la plupart, vulnérables. Des milliers d'enfants ainsi que les plus âgés et les personnes déjà souffrantes sont exposés à des maladies et risquent parfois de mourir de faim, de froid ou d'avoir bu de l'eau non potable. Il y a déjà des morts parmi les personnes les plus fragiles.

La destruction totale et systématique des maisons et des sources de revenu des Zimbabweens – qui, d'après les estimations, concernerait au moins 300 000 personnes pour le moment – constitue une grave violation de la loi internationale relative aux droits humains et un véritable affront à la dignité humaine. Rien ne peut justifier les actions du gouvernement du Zimbabwe, qui ont été menées sans avertissement préalable, sans suivre la procédure établie par la loi et sans la garantie de fournir aux expulsés un nouveau logement approprié. Nous les condamnons avec la plus grande fermeté.

L'Union africaine et les membres ou organes compétents des Nations unies, notamment le haut-

commissaire aux droits de l'homme, le Conseil de sécurité et le secrétaire général, ne sauraient rester inactifs face à ces violations flagrantes des droits de la personne et à cette effrayante misère humaine. Nous exhortons les dirigeants de l'Union africaine ainsi que tous les États membres de cette organisation à se pencher de toute urgence sur la situation au Zimbabwe lors de l'assemblée de l'Union africaine qui se tiendra en Libye les 4 et 5 juillet prochains. De la même façon, les Nations unies doivent prendre des mesures concernant les graves sujets de préoccupations soulevés par le rapporteur spécial des Nations unies sur le logement convenable, à propos des nombreuses violations des droits humains actuellement perpétrées au Zimbabwe. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la nomination, par le secrétaire général des Nations unies, d'Anna Kajumulo Tibajuka (directrice exécutive du programme ONU-Habitat) comme envoyée spéciale pour les questions relatives aux établissements humains au Zimbabwe. Nous demandons instamment aux Nations unies de faire en sorte qu'elle se rende dans ce pays sans tarder et que ses conclusions soient publiées dans les plus brefs délais. De plus, étant donné l'ampleur de la crise humanitaire et la poursuite des expulsions forcées, les Nations unies doivent demander qu'il soit mis un terme à ces agissements et qu'une aide humanitaire soit apportée à tous ceux qui en sont victimes.

Nous exhortons tous les États membres de ces deux organisations à veiller à ce que les organes compétents :

- prennent des mesures immédiates et efficaces – conformément à leur mandat – afin de faire en sorte que cessent les expulsions massives et forcées ainsi que la destruction des sources de revenu des Zimbabweens. Cela inclut la condamnation publique de tels agissements ainsi qu'un appel à y mettre fin dans les plus brefs délais ;

- engagent le gouvernement zimbabwéen à veiller à ce que toutes les personnes actuellement sans-abri à cause de ces mêmes expulsions massives et forcées aient droit à une aide d'urgence ;

- exhortent les autorités du Zimbabwe à respecter le droit à la réparation dont peuvent se prévaloir toutes les victimes, y compris les voies de recours judiciaire ainsi que les réparations telles que la restitution, la réadaptation, la réhabilitation et des garanties de non-répétition. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>